

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2008 EN SALLE DU CONSEIL A 16h, SOUS LA PRÉSIDENTE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date de la convocation : Le 05 décembre 2008

ETAIENT PRÉSENTS : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseillers Municipaux.*

ABSENT EXCUSE:

Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, *Conseiller Municipal Délégué.*

POUVOIRS :

Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe.

Monsieur Bernard ROSSI, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal.*

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal.*

Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal.*

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part : |
|-----------------------------------|-------------|---------------------|
| 29 | 29 | 24 + 4 P |

APRÈS AVOIR procédé à l'appel nominal et constaté le quorum, **MONSIEUR LE MAIRE**, déclare la séance ouverte. **Mademoiselle Cécile AUGÉ**, 5° Adjointe, est désignée comme secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est considéré comme adopté.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la séance, avec l'ajout des questions suivantes :

- Avenant N° 1 au marché de consommables informatiques.
- Modification du règlement relatif à la restauration scolaire.

Monsieur **Salah BRAHIM-BOUNAB** rejoint la séance à 16h33 à partir de la question n°9 (25 + 4 P).

OBJET : Budget communal 2008 – décision modificative n°2

Monsieur MARTINEZ adjoint aux Finances, présente la décision modificative n°2 du Budget communal 2008, décision qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-dessous :

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| - section de fonctionnement : | 143 653.00 euros |
| - section d'investissement : | 3 115 734.00 euros |

3 259 387.00 euros

Madame CALIZZANO :

Au chapitre entretien voies et réseaux, nous constatons une réduction de crédit, qu'en est il exactement ?

Monsieur MARTINEZ :

Cela provient tout simplement du fait que la prévision de crédits était trop importante, mais cela ne signifie pas que les travaux n'ont pas été réalisés.

Madame CALIZZANO :

Notre groupe s'abstiendra car cette décision modificative traduit des choix politiques que nous ne partageons pas.

Monsieur MARTINEZ :

Le projet de décision budgétaire modificative n°2 qui vous est soumis, s'élève à la somme totale de : 3 259 387,00 € équilibré en dépenses et en recettes.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 143 653,00 € pour la section de fonctionnement
- 3 115 734,00 € pour la section d'investissement

Ce document correspond ainsi à la traduction de choix clairement exprimés par l'équipe majoritaire, qui s'inscrit en rupture avec les pratiques utilisées précédemment ayant conduit les finances de la ville dans un état préoccupant.

En fonctionnement tout d'abord, où la dérive constatée depuis deux exercices au niveau du chapitre 011 « charges à caractère général » a non seulement été enrayerée, mais nous a conduit grâce aux efforts quotidiens entrepris, à diminuer de façon spectaculaire les crédits inscrits sur ce poste en janvier dernier. Une somme de 500 000,00 €, dont le détail figure p.6 du document, retranchée de ce chapitre, va ainsi alimenter l'autofinancement qui progresse, quant à lui de + de 632 000,00 €.

Ce dispositif, qui participe d'une gestion saine et responsable que vous n'avez pas su mettre en oeuvre, vient ainsi de compléter l'autofinancement déjà pratiqué en juillet dernier, lors de la 1ère Décision Budgétaire Modificative (pour mémoire : 410 000,00 €).

Par ailleurs, il convient de noter que ce transfert de recettes vers l'investissement aurait pu être plus élevé encore, si vous aviez inscrit, dans le budget primitif 2008, un certain nombre de dépenses identifiées à l'époque; on peut citer à ce titre :

- la location « d'algéco » pour les élections : 21 571,00 €
- une provision pour l'annulation de titres, poste sur lequel nous avons ajouté (lors de la Décision Modificative n°1) 50 000,00 €.
- des crédits pour des admissions en non-valeur. Montant 31 720,00 €
- le non paiement de la part départementale de taxe de séjour de 2007 : environ 15 000,00 €.
- l'absence de crédits et le non paiement du solde 2007 du cinéma à la FOL – idem pour 2008. Montant total : 29 959,00 €
- les intérêts courus non échus, pour lesquels un crédit complémentaire de 31 815,00 € doit être aujourd'hui effectué.

Ces exemples confirment le caractère non sincère que nous avons dénoncé du budget primitif élaboré par vos soins et voté en janvier dernier.

S'agissant de la section d'investissement, et en particulier des dépenses, deux éléments principaux sont à souligner :

- un montant de 1 370 778,00 € correspondant à des opérations patrimoniales (équilibrées en dépenses et en recettes) et qui se rapportent essentiellement à l'intégration de l'opération « Le Chêne et l'Olivier »
- une somme de 1 624 956,00 € de crédits nouveaux destinés à des dépenses d'acquisitions (véhicules + bâtiments) et de travaux (voir détail p. 11), dont la réfection de la route de Valcros.

Les recettes de cette section proviennent essentiellement :

- de subventions conséquentes obtenues par nos soins auprès du Conseil Général. Montant : 700 000,00 €.
- d'un emprunt, dont le montant de 500 000,00 € figure à titre indicatif ; la somme ainsi prévue n'étant mobilisée que si des contraintes de niveau de trésorerie nous l'imposent.
- Et enfin du prélèvement sur les dépenses de fonctionnement pour un montant de 632 838,00 € ; qui constitue l'autofinancement dégagé.

En résumé, cette décision budgétaire se caractérise par un investissement important – qui correspond à notre souhait de rattraper le retard accumulé – obtenu grâce à un effort sévère sur le fonctionnement et à des sources de financement – en particulier les subventions acquises – beaucoup plus variées qu'auparavant.

Monsieur le MAIRE :

Monsieur MARTINEZ je vous remercie pour cet exposé clair et précis, nous sommes bien en phase avec ce que nous avons annoncé au moment des élections municipales, à savoir tout faire pour diminuer le chapitre 011 au niveau des frais de fonctionnement et augmenter notre Capacité d'Autofinancement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU les crédits ouverts dans le budget de la commune, au titre de l'exercice 2008,

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires au niveau de certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2008,

ADOpte la décision budgétaire modificative n°2 du budget 2008 de la commune, conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-dessous :

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| - section de fonctionnement : | 143 653.00 euros |
| - section d'investissement : | 3 115 734.00 euros |

3 259 387.00 euros

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

ABSTENTION : Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), Conseillers Municipaux.

**OBJET : BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2008 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Monsieur MARTINEZ :

Vu les crédits ouverts dans le budget du Service de l'Assainissement, au titre de l'exercice 2008,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au niveau de certains articles des sections d'exploitation et d'investissement du budget 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 du budget du Service de l'Assainissement, conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-dessous :

- section d'exploitation : / euros
- section d'investissement : - 109 775.00 euros

- 109 775.00 euros

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO -
Conseillers Municipaux Délégués.

ABSTENTION : Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

OBJET : BUDGET DU PORT 2008 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Bernard MARTINEZ, expose :

Vu les crédits ouverts dans le budget du Port, au titre de l'exercice 2008,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au niveau de certains articles des sections d'exploitation et d'investissement du budget 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 du budget du Port, conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-dessous :

- section d'exploitation : - 142 517.00 euros
- section d'investissement : - 70 056.00 euros

- 212 573.00 euros

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe -

Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

ABSTENTION : Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

OBJET : MARCHÉ NÉGOCIÉ POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE VALCROS : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la réalisation du programme de réfection de la route de Valcros, la Commune a engagé une procédure de consultation sous la forme d'un marché négocié.

Au terme de ce dispositif, et considérant le choix opéré par la commission communale d'appel d'offres, lors de sa réunion du 9 décembre 2008, il est proposé de confier les travaux correspondants à la société SVCR (*Société Varoise de Construction Routière - 134 rue des Frères Lumière - ZI Toulon Est - BP 256 - 83078 TOULON CEDEX 9*, pour un montant arrêté à la somme hors taxes de : **1 026 274.55 €.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer le marché négocié à intervenir avec la société SVCR, concernant les travaux de réfection de la route de Valcros, pour un montant de **1 026 274.55 € H.T.**

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

OBJET : RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ANTOINE BUSSONE AUX BORMETTES : COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

Madame SCHATZKINE expose :

Dans le cadre de cette procédure, les dossiers de candidatures puis les offres doivent être examinés par une Commission élargie appelée jury de concours – article 24 du Code des marchés publics. Outre les membres élus de la collectivité, ce jury doit comprendre au moins un tiers de personnes possédant la même qualification professionnelle ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

Il est ainsi proposé la composition suivante :

- **les membres élus de la Commission d'Appel d'offres déjà constituée soit :**
Monsieur François de Canson, Maire et Président
Monsieur Bernard Martinez, membre titulaire

Monsieur Gérard Aubert, membre titulaire
Monsieur Cataldo Lasorsa, membre titulaire
Monsieur Claude Durand, membre titulaire
Monsieur Pierre-Laurent Giordano, membre titulaire
Madame Cécile Augé, membre suppléant

Madame Sylvie Bruno, membre suppléant
Monsieur Noël Bournier, membre suppléant,
Monsieur Prix Pierrat, membre suppléant
Monsieur Bernard Rossi, membre suppléant

- **les personnalités désignées par l'Ordre des architectes soit :**

Madame Valérie Saint-Luc, membre titulaire
Monsieur Gilles Aubert, membre titulaire
Monsieur Jean-François Rochas, membre titulaire
Monsieur Jean-Yves Condroyer, membre suppléant
Monsieur Félix Martini, membre suppléant
Monsieur Jean-Luc Coulomb, membre suppléant

Ces personnalités devront être indemnisées pour leur participation aux travaux du jury et leurs frais de déplacement remboursés.

Seront également invités à participer aux réunions du jury, Monsieur le représentant de la DGCCRF et Monsieur le comptable assignataire.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la composition du jury
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'indemnisation des personnes qualifiées seront inscrits au budget 2009.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), Conseillers Municipaux.

| |
|--|
| <p>OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE : CHOIX DE L'OPÉRATEUR</p> |
|--|

Il est exposé le rapport suivant par Madame Nicole SCHATZKINE :

Par délibération en date du 4 novembre 2004, l'assemblée communale, consciente de la nécessité de répondre favorablement à la demande de la Gendarmerie de disposer à terme d'une nouvelle caserne, moderne et plus fonctionnelle, a envisagé de recourir à la procédure du bail emphytéotique administratif, et a autorisé Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires, en vue de la construction de cet équipement.

Une procédure de mise en concurrence de prestataires a ainsi été engagée, dès le début du mois de septembre 2008 afin de disposer au plus tard le 31 décembre de cette année, d'un opérateur acceptant de concevoir, de financer, et de construire un bien immobilier à usage de caserne de gendarmerie conforme aux prescriptions des futurs utilisateurs, sur un terrain mis à disposition par la Ville; les documents contractuels correspondant à cette opération devant faire l'objet d'une

approbation par l'assemblée communale, avant cette même date limite.

Au terme de la consultation mise en oeuvre par la Ville, l'offre présentée par le groupement Cicobail - Société d'Economie Mixte de La Londe les Maures a été jugée la mieux-disante, par avis de la commission communale réunie le 9 décembre 2008.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE de valider le principe de réalisation du projet de caserne de gendarmerie, à implanter sur le territoire de la Commune, quartier de La Cheylane, selon les caractéristiques et conditions ci-dessus indiquées.

APPROUVE, en conséquence :

- les termes du contrat de bail emphytéotique administratif, ci-après annexé, par lequel la Commune de La Londe les Maures s'engage à mettre à la disposition du groupement retenu, Cicobail - SEMLL, pour une durée de trente ans augmentée de la durée de construction des ouvrages, un terrain lui appartenant à charge pour le preneur d'y réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, un ensemble immobilier à usage de caserne de gendarmerie, composé de locaux de service et de logements de fonction.
- les termes de la convention de mise à disposition des ouvrages, selon le document ci-joint, par laquelle le preneur s'engage à offrir à disposition de la Ville de La Londe les Maures l'ensemble immobilier construit en application du B.E.A., moyennant le règlement par la Commune d'un loyer financier versé trimestriellement pendant la durée du contrat, également fixée à trente ans.

PRECISE que le coût de réalisation de cet équipement, constituant l'assiette du financement à rembourser par la Ville au preneur, est estimé provisoirement à la somme de **3 906 289.00 euros T.T.C.**, se traduisant par un loyer financier de **226 082.12 euros** au titre de la première année de remboursement;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, Madame Nicole SCHATZKINE, Premier Adjoint au Maire, à l'effet de signer ces documents ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

NE PREND PAS PART AU VOTE : Monsieur François de CANSON, MAIRE

Monsieur le Maire ajoute : Grâce à la rapidité des élus et des services, ce projet a pu être remis sur les rails alors que la précédente municipalité l'avait oublié sur une étagère.

| |
|--|
| <p>OBJET : MARCHÉ PUBLIC : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS ET L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME</p> |
|--|

Les membres de l'assemblée délibérante ont décidé de créer entre la Commune, le C.C.A.S et l'Office de Tourisme, un groupement de commandes permettant d'optimiser et de rationaliser les procédures de marchés publics d'achats de fournitures et de services mises en oeuvre par ces trois collectivités, juridiquement indépendantes.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

| |
|---|
| <p>OBJET : MARCHÉ AO N°07011 – LOCATION MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS – AVENANT 1 : AUTORISATION DE SIGNATURE</p> |
|---|

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une recherche constante d'économies sur les dépenses de fonctionnement du budget de la Commune, il est proposé de modifier le marché relatif à la location/maintenance du parc de photocopieurs, au moyen d'un avenant au contrat en cours.

Les principaux changements qui affecteraient le contrat actuel sont les suivants :

- la durée du marché, initialement fixée à 3 ans, serait ainsi prolongée de 12 mois pour atteindre la durée maximale des marchés à bons de commande
- les montants initiaux (minimum : 120 000 € HT et maximum : 480 000 € HT) resteraient inchangés
- la formule de location / maintenance simple serait transformée en location avec option d'achat (LOA).
- le coût de la copie noir/blanc passerait de 0,020 € HT à 0,0053 € HT
- le coût de la copie couleur passerait de 0,159 € HT à 0,07 € HT
- le loyer mensuel serait fixé, quant à lui, à la somme de 1 590 € HT

Ainsi, au titre de cet avenant la dépense mensuelle passerait de 2 872 € HT (3 434,91 € TTC) à 2 574 € HT (3 078,50€ TTC), générant une économie de 298 € HT (356,41 € TTC) par mois correspondant à 4 276,92 € TTC par an.

Dans ces conditions, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à conclure cet avenant n°1 dont la date d'effet pourrait être fixée au 1er janvier prochain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ACCEPTE le principe de passation d'un avenant n°1 au marché à bons de commande conclu avec la Société 1 PACTE LITTORAL, conformément aux éléments ci-dessus détaillés.

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer ce document.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

Monsieur le Maire ajoute : l'année 2009 sera une année difficile ce qui nous conduit à rechercher partout des économies de fonctionnement.

**OBJET : AUDIT DIAGNOSTIC POUR MISE EN OEUVRE POLITIQUE
PRÉVENTION - SÉCURITÉ JEUNESSE : ÉTALEMENT DES FRAIS**

Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB rejoint la séance à 16h33 au début de l'examen de cette question et participe à son vote.

Monsieur le MAIRE expose qu'en application du dispositif budgétaire et comptable M.14, il est possible d'étaler les dépenses imputées à l'article 617 de la section de fonctionnement du budget, qui se rapportent à des frais d'études de restructuration des services; cet étalement donne lieu à la passation d'écritures d'ordre budgétaires, sur une durée ne pouvant excéder cinq années.

La Commune a ainsi fait réaliser au cours de l'exercice 2006, un audit relatif à la mise en oeuvre d'une politique de prévention et de sécurité en direction des publics enfance, jeunesse, famille. Cette mission a été confiée à la société CIRESES, moyennant le paiement par la Ville d'une somme de **30 326,40 euros TTC**.

Dans ces conditions, il convient de se prononcer sur la mise en oeuvre de ce mode opératoire qui pourrait prendre effet dès 2008.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DONNE son accord pour procéder aux opérations comptables d'étalement de la charge relative aux frais d'études concernant l'audit de mise en oeuvre d'une politique de prévention et de sécurité en direction des publics enfance, jeunesse, famille, payé par la Ville en 2006.

PRECISE que ce dispositif sera effectué sur une durée de cinq ans, à compter du présent exercice 2008.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de **CANSON**, MAIRE - Madame Nicole **SCHATZKINE**, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard **AUBERT**, 2° Adjoint - Madame Laurence **MORGUE**, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile **AUGÉ**, 5° Adjointe - Monsieur Bernard **MARTINEZ**, 6° Adjoint - Madame Catherine **BASCHIERI**, 7° Adjointe - Monsieur Serge **PORTAL**, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre **SPARACCA** - Monsieur Prix **PIERRAT** - Madame Sylvie **BRUNO** - Monsieur Cataldo **LASORSA** - Madame Josette **PERELLI** - Monsieur Patrick **THERET** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Joan **BOUWYN** - Monsieur Claude **DURAND** - Madame Suzanne **BONNET** - Monsieur Noël **BOURNIER** - Madame Eliane **QUERO** - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice **CALIZZANO** - Monsieur Alain **CASTEL** (+1 P) - Monsieur Philippe **ABRAN** (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent **GIORDANO** (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

**OBJET : SIVAAD : MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame SCHATZKINE expose :

Le groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var (SIVAAD) a achevé la procédure de passation, par appel d'offres, des marchés de fournitures courantes pour les exercices **2009 et 20010** selon les caractéristiques suivantes :

- **marchés à bons de commande avec minimum et maximum**
- **durée : deux ans.**

Il convient d'en autoriser la signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ de Madame SCHATZKINE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE la signature des marchés.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

POUR : Monsieur François de **CANSON**, *MAIRE* - Madame Nicole **SCHATZKINE**, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard **AUBERT**, *2° Adjoint* - Madame Laurence **MORGUE**, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile **AUGÉ**, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard **MARTINEZ**, *6° Adjoint* - Madame Catherine **BASCHIERI**, *7° Adjointe* - Monsieur Serge **PORTAL**, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre **SPARACCA** - Monsieur Prix **PIERRAT** - Madame Sylvie **BRUNO** - Monsieur Cataldo **LASORSA** - Madame Josette **PERELLI** - Monsieur Patrick **THERET** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Joan **BOUWYN** - Monsieur Claude **DURAND** - Madame Suzanne **BONNET** - Monsieur Noël **BOURNIER** - Madame Eliane **QUERO** - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain **CASTEL (+1 P)** - Monsieur Philippe **ABRAN (+1 P)**, Monsieur Pierre-Laurent **GIORDANO (+1 P)**, *Conseillers Municipaux.*

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">OBJET : ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE LIAISON POUR LE COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR</p> |
|---|

Monsieur Serge PORTAL expose le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de son activité, le **Comité Communal des Feux de Forêts** souhaiterait disposer d'un véhicule supplémentaire, qui pourrait être mis en service pour la saison 2009 .

Cet engin, de type véhicule de liaison, viendrait ainsi compléter les moyens mis à disposition de cette structure, uniquement composée de bénévoles, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Le véhicule dont il s'agit pourrait être un véhicule de type Partner Peugeot tout chemin, équipé Comité Communal des Feux de Forêts (orange, radio, etc.) conformément à la demande des utilisateurs.

Afin de limiter la charge de cette dépense estimée à : **15 832,77 €** qui serait supportée par le budget communal, il est proposé de demander une aide financière au Conseil Général du Var.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'acquisition, par la Ville, au titre de l'exercice 2009, d'un véhicule de liaison destiné au Comité Communal des Feux de Forêts, dont le coût estimatif s'élève à : **15 832,77 €.**

SOLLICITE à cet effet, le concours financier du Conseil général du Var, sous la forme d'une subvention en capital au taux maximum.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

POUR : Monsieur François de **CANSON**, *MAIRE* - Madame Nicole **SCHATZKINE**, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard **AUBERT**, *2° Adjoint* - Madame Laurence **MORGUE**, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile **AUGÉ**, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard **MARTINEZ**, *6° Adjoint* - Madame Catherine **BASCHIERI**, *7° Adjointe* - Monsieur Serge **PORTAL**, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre **SPARACCA** - Monsieur Prix **PIERRAT** - Madame Sylvie **BRUNO** - Monsieur Cataldo **LASORSA** - Madame Josette **PERELLI** - Monsieur Patrick **THERET** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Joan **BOUWYN** - Monsieur Claude **DURAND** - Madame Suzanne **BONNET** - Monsieur Noël **BOURNIER** - Madame Eliane **QUERO** - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain **CASTEL (+1 P)** - Monsieur Philippe **ABRAN (+1 P)**, Monsieur Pierre-Laurent **GIORDANO (+1 P)**, *Conseillers Municipaux.*

**OBJET : CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2008 :
ATTRIBUTION DE LOTS**

Mademoiselle Cécile AUGÉ expose :

La Commune a décidé l'organisation d'un concours des illuminations de Noël 2008 avec l'attribution de lots, sous forme de chèques KADOC, aux gagnants.
Soit un total en chèques KADOC de **550,00 € (cinq cent cinquante euros)**.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
AUTORISE** le règlement d'une somme de **550,00 € (cinq cent cinquante euros)** qui sera à régler, sur présentation de facture.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux*.

OBJET : GRATUITÉ DU 1^{ER} MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE L'ANNÉE 2009

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU propose à l'assemblée communale d'accorder la gratuité aux commerçants du marché hebdomadaire du dimanche matin, **le dimanche 04 janvier 2009**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

ACCORDE la gratuité aux commerçants du marché hebdomadaire, le dimanche 04 janvier 2009.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués*.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux*.

**OBJET : RÉGIE DE RECETTES DU PETIT TRAIN TOURISTIQUE –
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PRÉSENTÉE PAR LE RÉGISSEUR**

Monsieur MARTINEZ expose le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exploitation du Petit Train Touristique assurée par les services municipaux depuis plusieurs années, la Commune perçoit les recettes provenant de la vente des billets et cartes d'abonnement.

Les produits correspondants sont encaissés par un régisseur spécialement habilité à cet effet qui dépose les sommes perçues auprès du comptable de la Ville, selon une périodicité définie et au moins une fois par mois lors du fonctionnement de la régie.

Or, à la suite d'une erreur de manipulation de fonds, il apparaît qu'une somme de 180,00 euros se rapportant à la vente de 9 cartes à 20,00 euros l'unité, se trouve aujourd'hui manquante.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur se trouve ainsi, de ce fait, mise en cause ; celui-ci sollicite donc la remise gracieuse de la somme de 180,00 euros, qui constitue le déficit enregistré.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE d'émettre un avis favorable en vue de la remise gracieuse de la somme de 180,00 euros, représentant le déficit mis à la charge du régisseur de la régie de recettes du Petit train Touristique.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

Monsieur le MAIRE ajoute que la commune a reçu une proposition d'achat du Petit Train Touristique pour 3 000 euros.

| |
|---|
| <p align="center">OBJET : ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE NOËL 2008 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR</p> |
|---|

Madame SPARACCA expose le rapport suivant :

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, et en partenariat avec les commerçants, la Ville souhaite proposer diverses animations.

Ces manifestations seront organisées du 20 décembre 2008 au 03 janvier 2009.

Le coût prévisionnel du programme à mettre en oeuvre s'élèverait à la somme de :61 945.66 euros

Le plan de financement suivant est envisagé :

| | |
|--|-----------------|
| - Participation de la Commune : | 46 407.66 euros |
| - Subvention du Conseil général du Var (30% du H.T.) : | 15 538.00 euros |

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'approuver l'organisation du programme de manifestations correspondant aux festivités de Noël 2008, et de solliciter la participation financière du Conseil général du Var, sous la forme d'une subvention en capital de **15 538.00 euros**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte** ces propositions.

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

Madame CALIZZANO : quel est le coût de la patinoire ?

Madame SPARACCA : environ 25 000 euros

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A UNE ASSOCIATION</p> |
|---|

Madame MORGUE propose aux membres de l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention de fonctionnement au DOJO LONDAIS , d'un montant de **450.00 euros**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE d'accepter la proposition ci-dessus se rapportant à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association « DOJO LONDAIS ».

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">OBJET : REMBOURSEMENT DE DIVERSES PRESTATIONS PAR LE BUDGET DU PORT A LA COMMUNE - MODALITÉS DE PRINCIPE</p> |
|--|

Monsieur Jean Jacques DEPIROU propose qu'il soit procédé chaque année, après détermination du montant précis des interventions réalisées, au remboursement par le budget de la Régie du Port, des frais mis en oeuvre par la Commune.

Les principales prestations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- Cotisation annuelle du contrat pour la médecine du travail (A.I.S.T.)
- Remboursement de frais de formation d'agent du port lors de frais globalisés pris en charge par la commune
- Frais de commission de réforme d'agents auprès du Centre de gestion du var
- Location/maintenance de copieurs
- Contrat des vérifications électriques du port

- Contrat de contrôle des engins du port
- Contrats de location et de maintenance du matériel de télésurveillance
- Fournitures et vérifications des extincteurs
- Remboursement des frais d'affranchissements
- Remboursement des cotisations annuelles de contrats d'assurance réglées par la commune soit : dommages aux biens-flotte automobile et auto missions-navigation de plaisance-responsabilités civile et risques statutaires
- Mise à disposition de personnels administratifs et techniques
- Remboursement de travaux éventuellement pris en charge par la commune
- Location d'un hangar et d'un terrain contigu, appartenant à la ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

AUTORISE, en conséquence, la Ville à émettre à l'encontre du budget de la Régie du Port, chaque année à compter de 2008, une facturation correspondant aux prestations qu'elle effectue à la demande et pour le compte de la Régie du Port,

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de **CANSON**, *MAIRE* - Madame Nicole **SCHATZKINE**, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard **AUBERT**, *2° Adjoint* - Madame Laurence **MORGUE**, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile **AUGÉ**, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard **MARTINEZ**, *6° Adjoint* - Madame Catherine **BASCHIERI**, *7° Adjointe* - Monsieur Serge **PORTAL**, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre **SPARACCA** - Monsieur Prix **PIERRAT** - Madame Sylvie **BRUNO** - Monsieur Cataldo **LASORSA** - Madame Josette **PERELLI** - Monsieur Patrick **THERET** - Monsieur Salah **BRAHIM-BOUNAB** - Madame Joan **BOUWYN** - Monsieur Claude **DURAND** - Madame Suzanne **BONNET** - Monsieur Noël **BOURNIER** - Madame Eliane **QUERO** - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice **CALIZZANO** - Monsieur Alain **CASTEL (+1 P)** - Monsieur Philippe **ABRAN (+1 P)**, Monsieur Pierre-Laurent **GIORDANO (+1 P)**, *Conseillers Municipaux.*

| |
|--|
| <p>OBJET : REMBOURSEMENT DE DIVERSES PRESTATIONS AU PORT PAR LA COMMUNE</p> |
|--|

Monsieur Jean Jacques DEPIROU propose qu'il soit procédé chaque année, après détermination du montant précis des interventions réalisées, au remboursement par la commune des frais mis en oeuvre par le budget de la régie Port.

Les principales prestations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- la mise en place et l'enlèvement des installations de balisage du plan d'eau communal
- la fourniture et la pose de matériel pour le Sentier Sous-Marin
- la fourniture de carburant pour les bateaux affectés à la sécurité des plages
- la mise à disposition d'un personnel administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

AUTORISE, en conséquence, la Régie du Port à émettre à l'encontre de la Commune, chaque année, à compter de 2008, une facturation correspondant aux prestations qu'elle effectue à la demande et pour le compte de la Ville,

VOTE : A L'UNANIMITE

POUR : Monsieur François de **CANSON**, *MAIRE* - Madame Nicole **SCHATZKINE**, *1° Adjointe (+1 P)* - Monsieur Gérard **AUBERT**, *2° Adjoint* - Madame Laurence **MORGUE**, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile **AUGÉ**, *5° Adjointe* -

Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

AUTORISE, en conséquence, la Régie du Port à émettre à l'encontre de la Commune, chaque année, à compter de 2008, une facturation correspondant aux prestations qu'elle effectue à la demande et pour le compte de la Ville,

OBJET : REVERSEMENT À L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME, DES RECETTES ENCAISSÉES DANS LE CADRE DES SOIRÉES ARTISANALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le reversement à l'Office Municipal du Tourisme du produit des encaissements des soirées artisanales (produit qui s'élève à la somme de **7 452 €**) ; l'Office Municipal du Tourisme ayant organisé ces manifestations (définition du calendrier, contact avec les exposants, publicité, mise en place des stands).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

POUR : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (+1 P) - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL (+1 P) - Monsieur Philippe ABRAN (+1 P), Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1 P), *Conseillers Municipaux.*

OBJET : REMBOURSEMENT DE DIVERSES PRESTATIONS PAR LE CCAS À LA COMMUNE

Monsieur le MAIRE : avant tout, je tiens à remercier Madame Catherine BASCHIERI pour l'excellente organisation du repas des personnes âgées qui a connu cette année un énorme succès.

Madame BASCHIERI propose qu'il soit procédé chaque année, après détermination du montant précis des interventions réalisées, au remboursement par le budget du Centre Communal d'Action Sociale, des frais engagés et mis en oeuvre par la Commune.

Les principales prestations concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- Service Administratif :
location/maintenance d'un copieur
frais de formation des agents
dépenses de carburants
entretien du véhicule pour portage de repas